



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne**

Service régional de l'agri-environnement, de la forêt et du bois

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023-2027

DIAGNOSTIC AGRO-ÉCOLOGIQUE

REGION BRETAGNE



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Table des matières

1. L'agriculture bretonne	3
1. L'agriculture bretonne en 2020 (source : Recensement agricole 2020).....	3
2. Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	4
2. Les enjeux de la reconquête de la qualité des eaux	5
1. L'atteinte du bon état écologique des eaux	6
2. Les enjeux eau potable et captages prioritaires	8
3. Les enjeux de préservation de la biodiversité	9
1. Zones humides.....	10
2. Les prairies	11
3. Le bocage	11
4. Autres milieux spécifiques	12
5. Des enjeux de préservation de certaines espèces menacées.....	13
6. Les espèces exotiques envahissantes.....	14
4. Sites ressources :	15

Table des illustrations

Figure 1: Evolution du nombre d'exploitations agricoles par orientation économique entre 2010 et 2020 en Bretagne.....	3
Figure 2: Carte de la spécialisation des communes en 2020 (Source : DRAAF Bretagne).....	3
Figure 3: Carte de l'état écologique des eaux de surface bretonnes (cours d'eau, plans d'eau et eau littorales) issue de l'Etat des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)	5
Figure 4: Carte de l'état chimique des eaux souterraines bretonnes (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)	5
Figure 5: Carte des enjeux nitrates en Bretagne.....	6
Figure 6: Carte des zones à enjeux pesticides	7
Figure 7: Captages d'eau potable présentant des dépassements d'ESA-Metolachlore en 2019-2021	8
Figure 8: Carte des aires protégées et des ensembles de perméabilité du Schéma régional de Cohérence écologique de Bretagne	9
Figure 9 : Carte de la densité des zones humides par commune à l'échelle de la Bretagne. Source: 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest.....	10
Figure 10 : Carte des densités bocagères en Bretagne par bassin versant.....	11
Figure 11 : Carte de la densité des landes et tourbières par commune à l'échelle de la Bretagne. Source: 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest.....	12
Figure 12: Carte de la répartition des roselières à l'échelle de la Bretagne. Source : 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest	12
Figure 13: Carte de la densité de prés salés en Bretagne. Source : 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest.....	13

1. L'agriculture bretonne

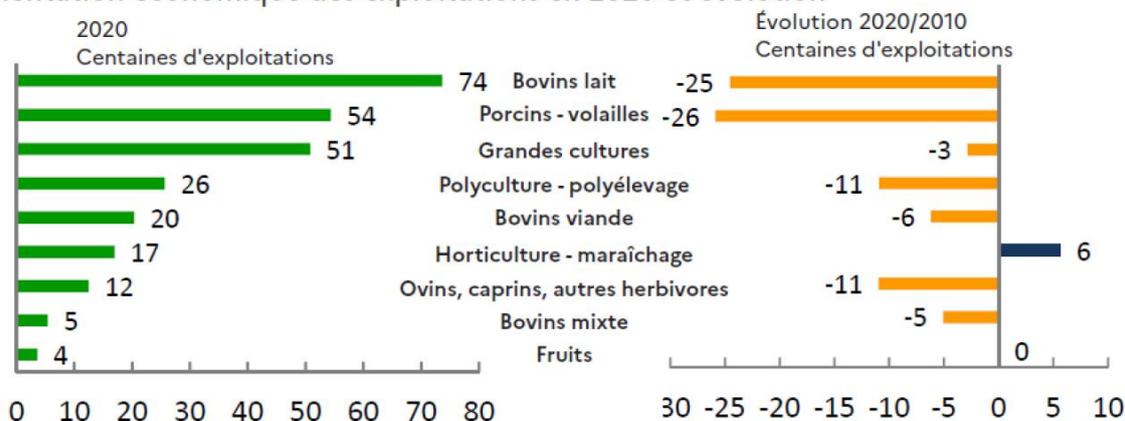
1. L'agriculture bretonne en 2020 (source : Recensement agricole 2020)

La Bretagne est une région fortement agricole avec plus d'1,6 million d'hectares de surface agricole utilisée qui occupent 59% du territoire breton.

En 2020, la Bretagne compte 26 300 exploitations agricoles qui ont une taille moyenne de 62 hectares. Entre 2010 et 2020, on observe une nette diminution du nombre d'exploitations (-24%) qui se traduit par une augmentation de la taille des exploitations. Les exploitations gagnent en moyenne 14 hectares entre 2010 et 2020.

Le nombre d'exploitations spécialisées en productions végétales connaît une augmentation de 4% entre 2010 et 2020, tandis que le nombre d'exploitations spécialisées dans les productions animales est en repli de 30%. La Bretagne reste la première région d'élevage de France avec un cheptel qui subit peu de pertes et qui représente 20% du cheptel français. Les exploitations bovines lait sont largement majoritaires (28% des exploitations bretonnes en 2020), suivies des exploitations porcines et de volailles (21% des exploitations bretonnes).

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Figure 1: Evolution du nombre d'exploitations agricoles par orientation économique entre 2010 et 2020 en Bretagne

Spécialisation des communes en 2020

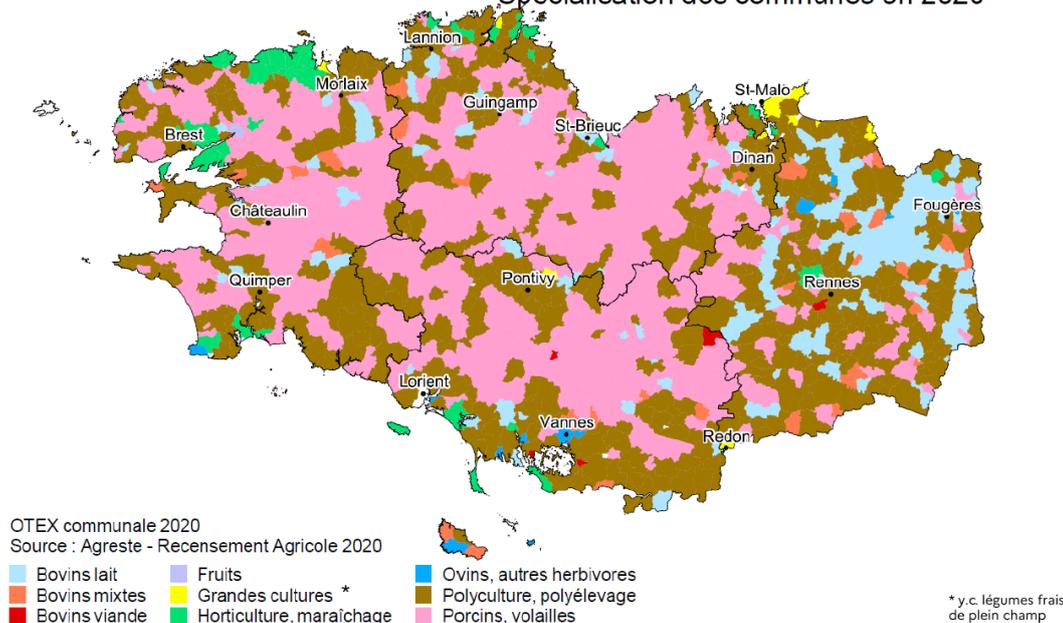


Figure 2: Carte de la spécialisation des communes en 2020 (Source : DRAAF Bretagne)

2. Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

La part des exploitations en agriculture biologique a triplé en 10 ans passant de 4% des exploitations en 2010 à 12% en 2020, ce qui place la Bretagne dans la moyenne nationale. Sur la programmation 2015-2020, la quasi-totalité des surfaces déclarées en agriculture biologique sont accompagnées financièrement par les dispositifs d'aides à la conversion ou au maintien à l'agriculture biologique (CAB et MAB) ou par des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) système polyculture élevage.

Par ailleurs, lors de la programmation 2015-2020, des MAEC ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire breton et ont connu une importante souscription. La mesure la plus souscrite est la mesure polyculture-élevage qui demande aux élevages d'herbivores d'augmenter leur part d'herbe et de diminuer la part de maïs dans leur assolement. Près de 3000 exploitations ont souscrit une MAEC système polyculture élevage représentant près de 12% des surfaces déclarées à la PAC en Bretagne. Cette mesure a notamment contribué à maintenir les surfaces en herbe bretonnes.

2. Les enjeux de la reconquête de la qualité des eaux

La Bretagne se caractérise par un réseau hydrographique dense constitué de petits fleuves côtiers. La Bretagne bénéficie d'une politique de reconquête de la qualité des eaux ancienne puisque les premiers programmes datent de 1990 avec Bretagne Eau Pure (BEP). Les enjeux de reconquête sont néanmoins toujours présents. L'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne montre que 32% des eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau et eaux littorales) sont en bon état écologique et 62.5% des eaux souterraines sont en bon état. L'objectif fixé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire Bretagne est d'atteindre 58% des eaux superficielles bretonnes en bon état en 2027. On peut par ailleurs noter une situation contrastée entre l'ouest et l'est de la région : des cours d'eau plutôt en bon état à l'ouest d'un axe reliant Saint-Brieuc à Lorient, et très dégradés à l'est de ce même axe.

État écologique - Eaux de surface - Vilaine et côtiers bretons

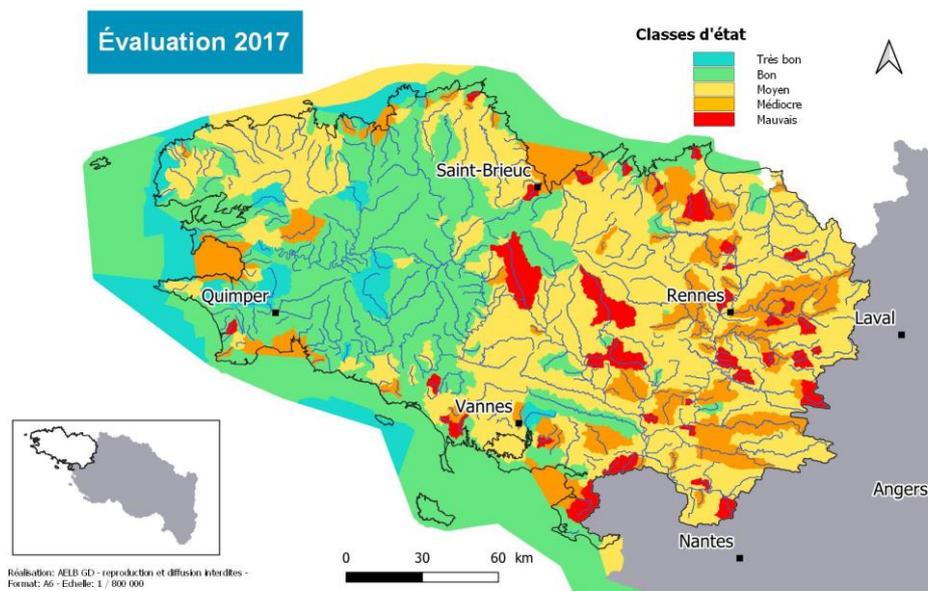


Figure 3: Carte de l'état écologique des eaux de surface bretonnes (cours d'eau, plans d'eau et eau littorales) issue de l'Etat des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

État chimique - Eaux souterraines - Vilaine et côtiers bretons

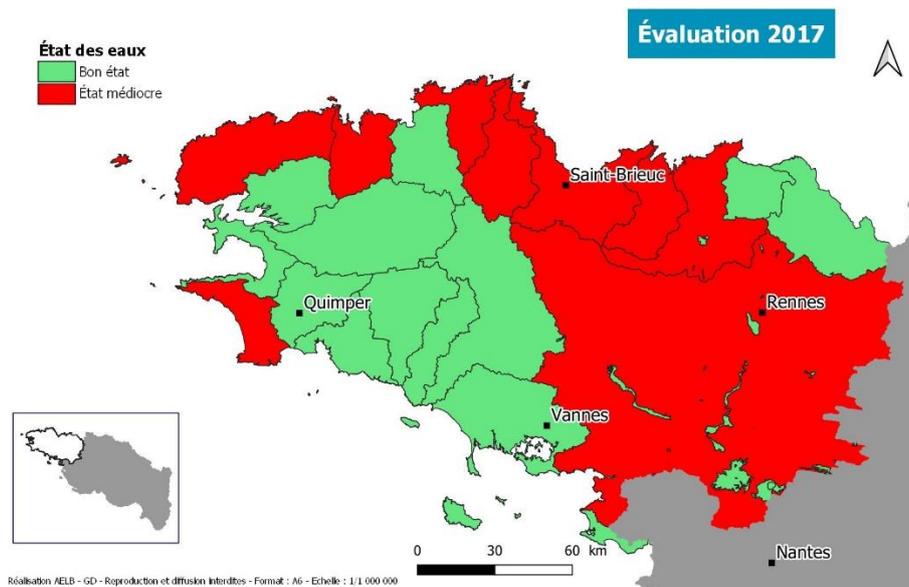


Figure 4: Carte de l'état chimique des eaux souterraines bretonnes (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

1. L'atteinte du bon état écologique des eaux

a) Les enjeux liés aux pollutions diffuses par les nitrates

L'ensemble de la région Bretagne est classée en totalité en « zone vulnérable » vis-à-vis du paramètre nitrates depuis 1994 malgré une diminution des concentrations en nitrates dans les cours d'eau. Les cours d'eau en risque de non-atteinte du bon état en raison de la concentration en nitrates représentent 13 % des cours d'eau bretons et sont majoritairement situés à l'est de la région. La pollution par les nitrates est également à l'origine de phénomènes d'eutrophisation et notamment de prolifération d'algues vertes dans les eaux littorales. Ces proliférations sont la première cause de déclassement des eaux littorales. Les huit principales baies concernées par ces proliférations d'algues vertes font l'objet d'un plan spécifique de lutte contre la prolifération des algues vertes, visant à réduire les flux d'azote arrivant dans les baies.

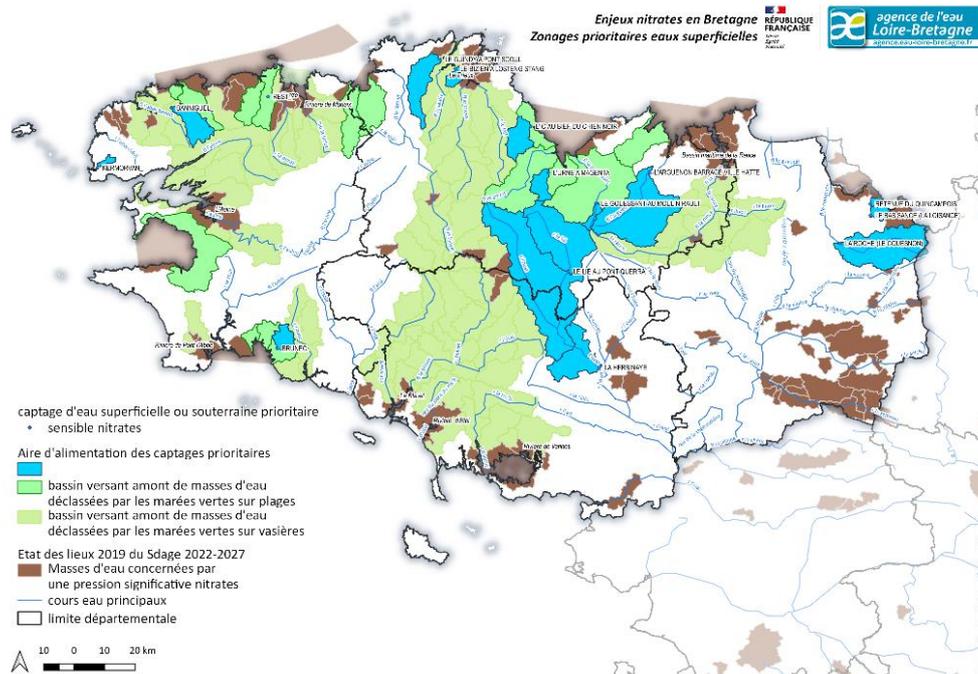


Figure 5: Carte des enjeux nitrates en Bretagne

b) Les enjeux liés aux pollutions diffuses par les produits phytosanitaires

La Bretagne est dotée d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau de plus de 200 stations qui montre une présence de pesticides dans la quasi-totalité des stations suivies. Une grande diversité de molécules est souvent présente simultanément, avec un constat de baisse des pics de concentration depuis plusieurs années. Les principales molécules détectées sont des herbicides ou leurs produits de dégradation. En 2020, l'ESA-Métolachlore, et l'ESA-Métazachlore sont quantifiés dans plus de 90% des analyses réalisées (plus de 1500 analyses réalisées).

Ces contaminations de pesticides se traduisent notamment par un risque de non atteinte du bon état pour les eaux superficielles qui concernent principalement l'est de la région ainsi que la côte nord.

PESTICIDES Priorité 1

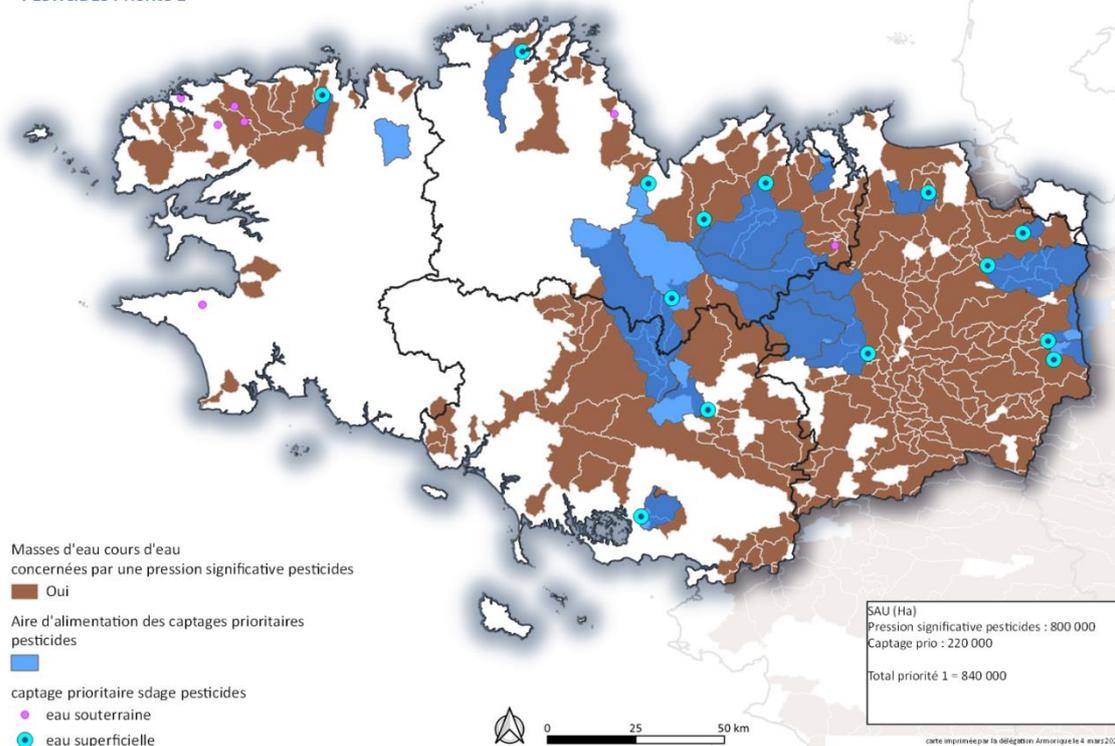


Figure 6: Carte des zones à enjeux pesticides

c) Les enjeux liés à l'aménagement du territoire

Les enjeux de qualité d'eau sont fortement liés aux aménagements du territoire et à la gestion des espaces naturels. Ainsi, les haies et talus ont un rôle important pour préserver l'eau des pollutions diffuses et notamment pour réduire l'érosion et donc diminuer les flux de pesticides et de phosphore vers les cours d'eau. A l'inverse, le drainage des parcelles est un facteur de risque pour les pollutions diffuses. Enfin, le maintien et la bonne gestion des zones humides permettent aux zones humides de jouer leur rôle épurateur.

2. Les enjeux eau potable et captages prioritaires

La Bretagne se caractérise par un approvisionnement en eau potable issu très majoritairement d'eaux de surface. Par ailleurs, du fait de la structure de son sol, les eaux souterraines sont généralement peu profondes et interconnectées aux eaux superficielles. Ainsi, l'alimentation en eau potable est-elle particulièrement vulnérable aux pollutions et notamment aux pollutions diffuses d'origine agricole. La stratégie régionale captages prioritaires du 31 mars 2021 réaffirme la nécessité de protéger en amont les ressources en eau potable en Bretagne. Sur les près de 700 captages d'eau en Bretagne, 56 captages sont jugés prioritaires du fait de leur qualité dégradée par les nitrates et/ou les pesticides. Sur ces captages, des plans d'actions doivent être mis en place et les MAEC font partie des outils mobilisables.

Depuis 2021, l'élargissement du suivi sanitaire à un grand nombre de nouvelles molécules a fait apparaître une non-conformité d'un grand nombre de captages vis-à-vis d'une molécule : ESA-Métolachlore. L'ESA-Métolachlore est le métabolite (molécule de dégradation) du S-Métolachlore, herbicide très utilisé notamment pour le désherbage du maïs.

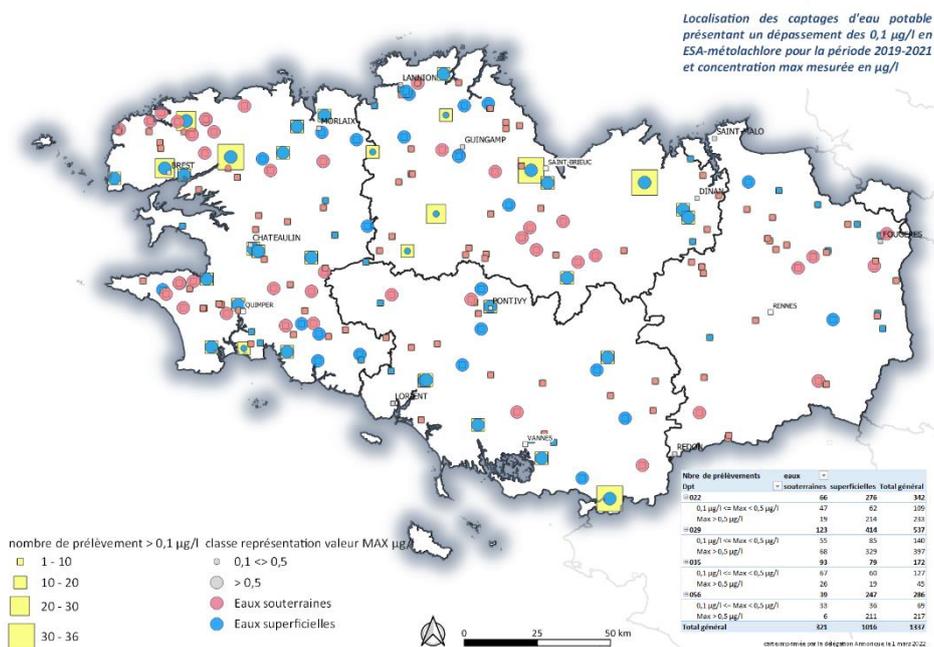


Figure 7: Captages d'eau potable présentant des dépassements d'ESA-Metolachlore en 2019-2021

(source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

3. Les enjeux de préservation de la biodiversité

La position péninsulaire de la Bretagne, combinée à une importante variété géologique, donne naissance à une diversité de milieux remarquables. Un certain nombre de dispositifs permettent de protéger ces espaces qui abritent une grande richesse écologique. La Stratégie Nationale sur les Aires Protégées identifie deux grands ensembles d'outils de protection : les aires protégées fortes et les aires protégées (Figure 8: Carte des aires protégées et des ensembles de perméabilité du Schéma régional de Cohérence écologique de Bretagne **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Les aires protégées fortes regroupent notamment les réserves naturelles nationales et régionales, les territoires protégés par des arrêtés de protection de biotope, d'habitats naturels et de géotope. Certains autres outils peuvent être considérés comme des aires de protection forte, après une analyse au cas par cas et en présence d'enjeux écologiques d'importance comme par exemple des sites relevant du domaine du conservatoire du littoral, des périmètres de protection des réserves naturelles, des sites classés au titre du paysage, etc. Enfin, les aires protégées intègrent les aires de protection forte ainsi que d'autres espaces disposant d'une protection moins forte comme par exemple les sites Natura 2000 ou les Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Au-delà de ces sites reconnus pour leur intérêt patrimonial, le fonctionnement écologique régional dépend aussi de l'ensemble des espaces, parfois de nature dite ordinaire et de leur connexion entre eux, qui permettent l'expression de la biodiversité. A l'échelle régionale, le schéma régional de cohérence écologique met en avant différents grands ensembles en Bretagne : des territoires avec une grande richesse écologique qui constituent des réservoirs de biodiversité et des ensembles qui présentent des niveaux de richesse écologique et de connectivité différents. La carte ci-dessous représente les réservoirs de biodiversité et les territoires qui présentent les niveaux de connexion les plus élevés.

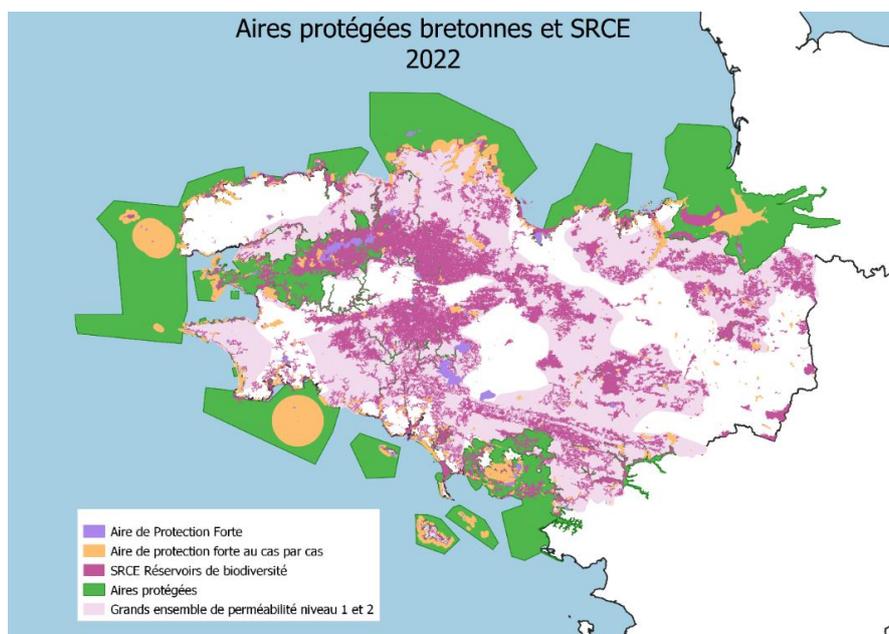


Figure 8: Carte des aires protégées et des ensembles de perméabilité du Schéma régional de Cohérence écologique de Bretagne

On peut voir une diversité de situations selon les territoires infrarégionaux qui présentent des enjeux différents liés à la biodiversité :

- Pour les milieux les plus riches en biodiversité et les plus connectés entre eux qui sont représentés sur la carte et qui se trouvent notamment à l'ouest de la Bretagne, il y a un enjeu fort de préservation de la biodiversité
- Pour les milieux faiblement connectés, il existe un enjeu de préservation de la biodiversité existante mais également de restauration de continuités écologiques.

Les liens entre l'agriculture et la biodiversité sont importants. La biodiversité représente une opportunité pour l'agriculture et réciproquement, l'agriculture a une incidence sur la biodiversité. Les pratiques agricoles façonnent, depuis des siècles l'environnement et ont permis l'expression d'une biodiversité importante et remarquable.

Plusieurs types de milieux, considérés comme patrimoniaux, trouvent leur origine dans certaines pratiques agricoles peu intensives (pâturage extensif, fauche, etc.) qui maintiennent des milieux ouverts, favorables au développement de nombreuses espèces végétales et animales.

C'est notamment le cas des landes des Monts d'Arrée, des prés salés du Mont St Michel, des Marais de Vilaine ou des prairies de Belle-Ile.

D'autres habitats comme les haies, les prairies naturelles, les bandes enherbées, les talus ou les fossés sont constitutifs du paysage agricole et accueillent une biodiversité particulière parfois fortement liée à ceux-ci. A l'échelle régionale, le schéma régional de cohérence écologique montre la contribution forte des zones humides, des prairies et du bocage aux continuités écologiques.

En revanche, certaines pratiques agricoles telles que la diminution de la diversité des cultures et des rotations culturales, l'usage des produits phytosanitaires, la mise en culture des zones humides ou les aménagements fonciers associés à la destruction du bocage sont source d'impacts négatifs sur la faune et la flore. Ainsi, l'intensification des pratiques agricoles ou l'abandon de certains espaces amènent une perte d'habitats et de biodiversité.

1. Zones humides

Les zones humides sont des milieux caractérisés par la présence d'eau une partie de l'année en surface ou saturant le sol. Elles remplissent d'importantes fonctions écologiques: hydrologiques, biologiques et climatiques. Elles ont notamment un rôle épurateur qui permet d'améliorer la qualité de l'eau et abritent une biodiversité riche. Les zones humides sont majoritairement en lien avec le littoral (zones humides littorales) ou en lien avec le réseau hydrographique et en particulier dans les têtes de bassin versant (zones humides intérieures). Les baies et estuaires de Bretagne forment de riches zones humides, dont certaines sont d'importance nationale ou internationale : baie du Mont-Saint-Michel, baie de Saint-Brieuc, golfe du Morbihan, etc. Au-delà des zones humides littorales, la Bretagne se caractérise par la présence d'un important chapelet de petites zones humides à l'intérieur des terres. Ces espaces, composés d'une mosaïque de milieux (plans d'eau, prairies humides, tourbières, roselières, etc.) sont d'une grande richesse écologique, due à la fois à la biodiversité que chacune abrite mais aussi au maillage parfois dense (surtout en tête de bassin versant) qu'elles constituent localement.

Historiquement très présentes en Bretagne, elles sont aussi très menacées avec de fortes régressions sur le territoire. En 2020, les inventaires de zones humides ont été réalisés sur 97 % du territoire Breton. Ils montrent qu'en moyenne, 8,8 % du territoire est occupé de zones humides effectives. La modélisation des zones humides potentielles (ZHP) estime qu'elles occupaient 21 % de la surface régionale, hors zones humides du domaine maritime, avant l'intervention humaine. Deux tiers des zones humides auraient disparu en Bretagne notamment du fait des aménagements réalisés sur les cours d'eau, l'artificialisation des sols ou de la mise en culture. Les zones humides de l'ouest de la région sont mieux préservées que celles de l'est où, sur certains secteurs, plus de 80% des zones humides ont été altérées. Dans le Rapport sur les zones humides de Bretagne réalisé en 2019 par le Forum des Marais Atlantiques, il est estimé que les zones humides potentielles occupées par des cultures représentent entre 24% (Finistère) et 43% (Ille-et-Vilaine) des zones humides potentielles.

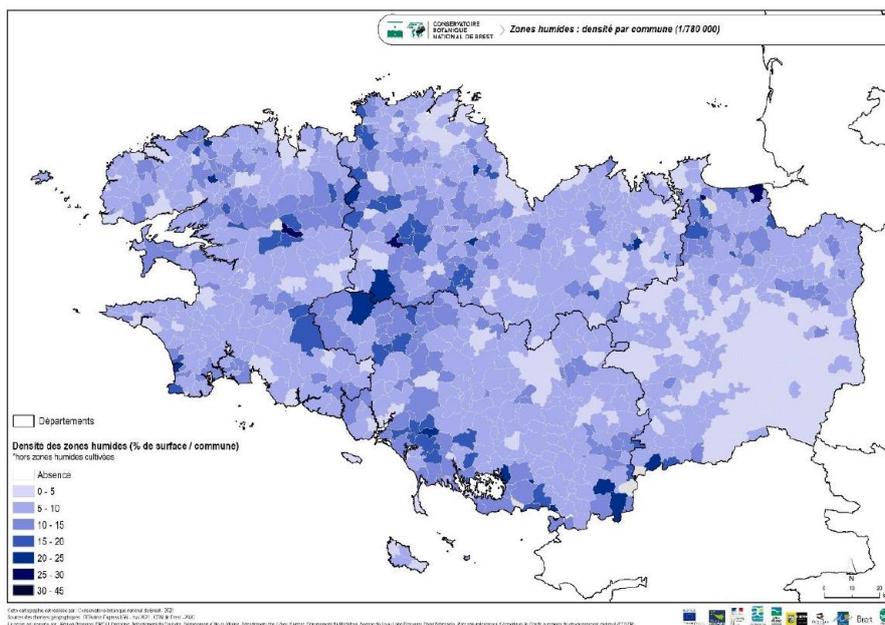


Figure 9 : Carte de la densité des zones humides par commune à l'échelle de la Bretagne. Source: 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest

Il existe donc un réel enjeu de préservation des zones humides sur l'ensemble du territoire breton qu'il s'agisse de préservation des zones humides existantes ou de restauration de ces espaces humides actuellement cultivés.

2. Les prairies

Les prairies bretonnes présentent un grand intérêt, à la fois agronomique pour la production du fourrage nécessaire aux élevages herbivores, et pour la biodiversité. En Bretagne, les surfaces en herbe représentent plus d'un tiers des surfaces déclarées à la PAC.

Avec l'intensification des pratiques agricoles, la surface en prairies naturelles (qui correspondent à des prairies qui n'ont été ni labourées ni ensemencées et dont la flore est spontanée) a diminué en Bretagne au profit du maïs fourrager et des surfaces en prairies temporaires. Certaines pratiques agricoles telles que l'augmentation de la fertilisation et de l'utilisation des produits phytosanitaires, la pression de pâturage et le drainage entraînent des modifications profondes et parfois définitives des fonctions écologiques et agronomiques des prairies.

Les prairies naturelles constituent des écosystèmes particulièrement riches dont certaines sont d'ailleurs reconnues d'intérêt communautaire.

Sur la période 2015-2019, les surfaces en herbe sont relativement stables, progressant d'environ 3000 ha soit moins de 1% d'évolution (Agreste 2022-06-01). Cette évolution ne signifie pas l'absence d'enjeux sur ces milieux. La préservation des prairies naturelles ainsi que des prairies maigres restent un enjeu régional car ces dernières sont en voie de régression. Le vieillissement des prairies (absence de labour), l'absence de fertilisation et de traitements phytosanitaires des prairies permanentes et la gestion des bandes enherbées favorables à la biodiversité participent également à la restauration des fonctions écologiques des prairies.

3. Le bocage

Le bocage est un élément structurant essentiel pour la biodiversité bretonne. Les haies, constituées d'arbres et d'arbustes, sont colonisées par une flore et fréquentées par une faune ordinaire ainsi que par des espèces plus remarquables telles que les chauves-souris (ex : noctule commune) ou des rapaces (ex : chouette chevêche).

Dans le contexte économique actuel, l'évolution des exploitations (et notamment l'augmentation de leur taille), la diminution de la main-d'œuvre, le coût financier des entretiens, la disparition des usages économiques traditionnels sont autant de facteurs qui expliquent une perte d'intérêt pour ces éléments fixes du paysage et, par voie de conséquence, une tendance à leur suppression ou à leur abandon. Après une période d'arasements importants liés aux aménagements fonciers, l'enjeu actuel est de préserver les haies existantes, de reconstituer le maillage bocager à travers des replantations et enfin de promouvoir un entretien approprié des haies permettant leur renouvellement.

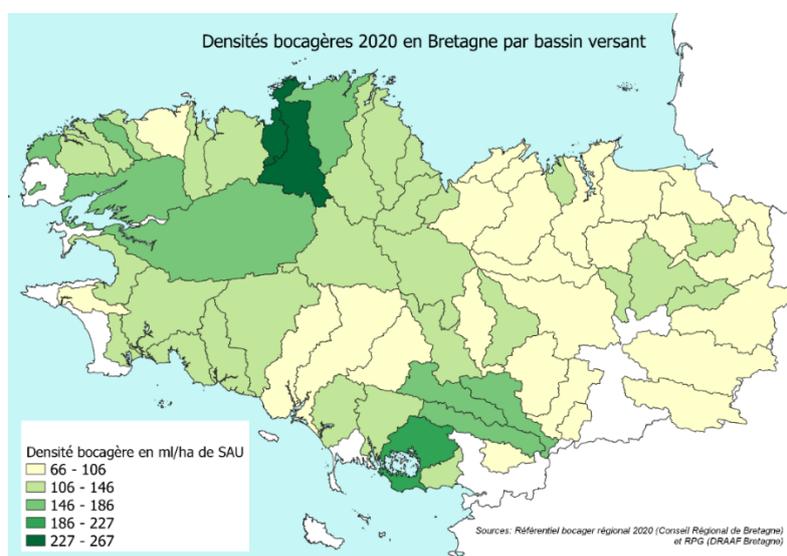


Figure 10 : Carte des densités bocagères en Bretagne par bassin versant

4. Autres milieux spécifiques

D'autres milieux tels les landes et tourbières, les roselières ou les prés salés, bien qu'occupant des superficies réduites à l'échelle régionale, n'en sont pas moins des milieux d'intérêt pour la biodiversité et reconnus comme tels par certains zonages de protection car abritant une faune et une flore de fort intérêt patrimonial.

De par leurs superficies réduites, les interactions avec les activités agricoles sont elles aussi réduites, mais néanmoins majeures pour certains milieux. Par exemple, la fauche et le pâturage extensif des landes; ou le maintien des pratiques traditionnelles (pâturage extensif, récolte des roseaux) au sein des roselières favorisent leur bon état de conservation.

Outre l'intérêt des landes et tourbières vis-à-vis de la biodiversité, l'entretien de ces espaces présente une importance pour garder ouverts ces milieux notamment dans le cadre de la défense contre les incendies.

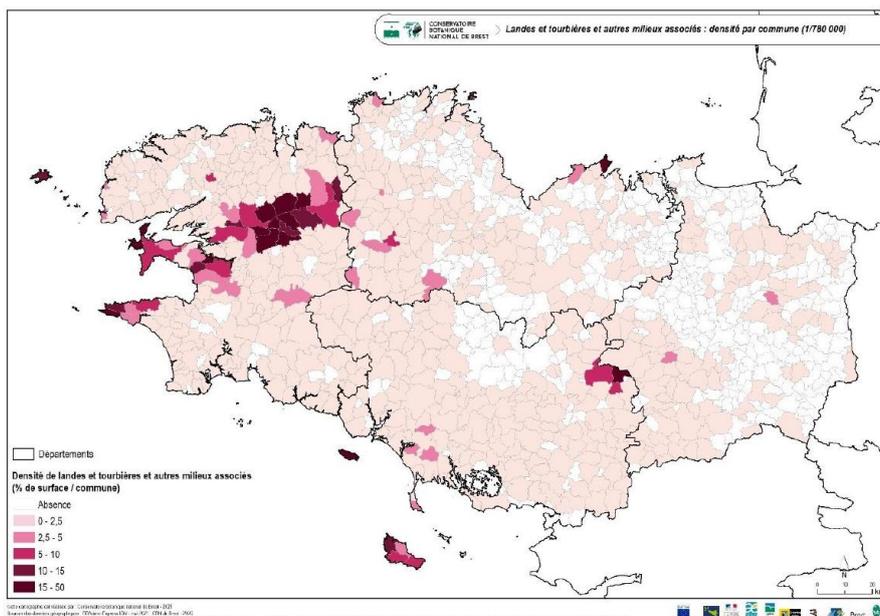
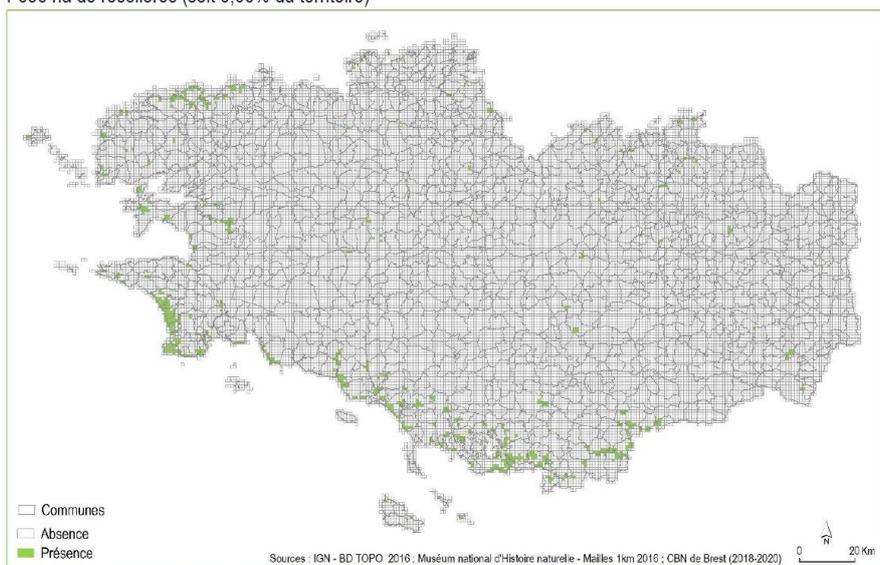


Figure 8 : Densité des landes et tourbières par commune à l'échelle de la Bretagne

Figure 11 : Carte de la densité des landes et tourbières par commune à l'échelle de la Bretagne. Source: 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest

Répartition :

1 636 ha de roselières (soit 0,06% du territoire)



Répartition à la maille 1km x 1km des roselières à l'échelle de la Bretagne

Figure 12: Carte de la répartition des roselières à l'échelle de la Bretagne. Source : 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest

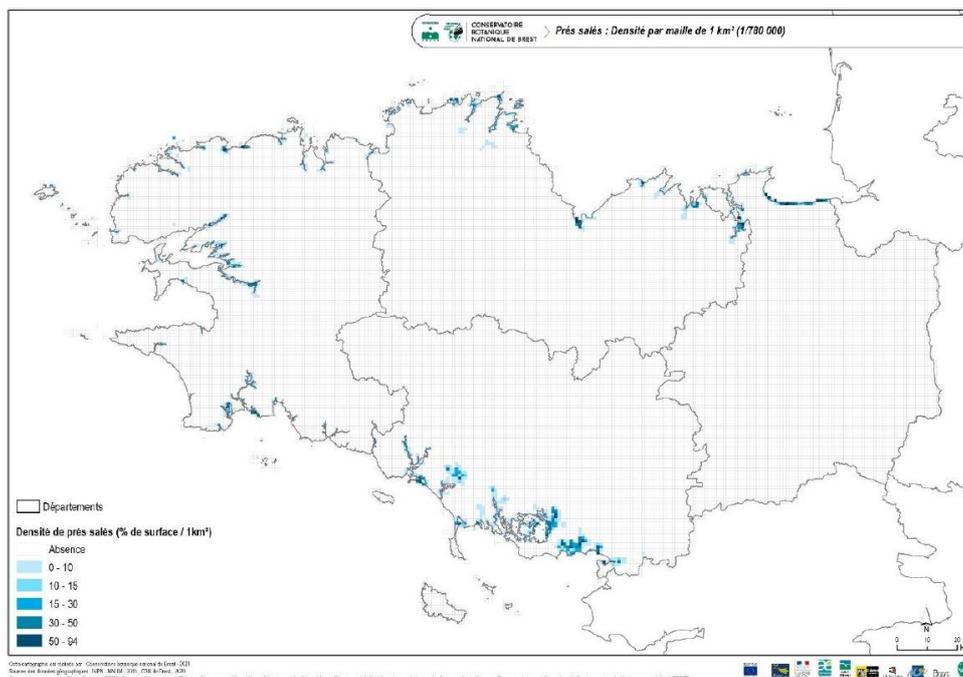


Figure 12 : Densité de prés salés par maille 1km² à l'échelle de la Bretagne

Figure 13: Carte de la densité de prés salés en Bretagne. Source : 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest

5. Des enjeux de préservation de certaines espèces menacées

Certaines espèces animales ou végétales font l'objet de plans ou de mesures réglementaires spécifiques. Il existe ainsi un certain nombre de plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (PNA) qui peuvent être déclinés régionalement dans les régions concernées. La Bretagne est concernée par 9 PNA dont un certain nombre ont des objectifs communs avec les MAEC. On peut notamment citer le PNA du Phragmite aquatique qui a pour enjeu de préserver des espaces favorables à l'alimentation de ces oiseaux qui viennent se nourrir dans les roselières et les zones humides en fin d'été. Une gestion particulière de ces espaces est nécessaire pour qu'ils restent favorables au phragmite et peut être encouragée par les MAEC biodiversité.

Des arrêtés de protection du biotope existent également pour favoriser la protection de certaines espèces. Le PNA concernant la mulette perlière est ainsi renforcé par des arrêtés de protection de biotope sur quatre bassins versants du département du Morbihan afin de mettre en place des aménagements favorisant la qualité de l'eau nécessaire à la mulette perlière.

Les zones concernées par la protection de ces espèces et les arrêtés de protection de biotope sont parfois très localisées. Les opérateurs de projets Agro-écologiques et climatiques (PAEC) sont invités à prendre en compte ces éléments dans leur diagnostic de territoire afin de promouvoir ces enjeux à travers les MAEC biodiversité adaptées.

6. Les espèces exotiques envahissantes

Une espèce exotique envahissante (EEE) dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique dont l'introduction par l'homme y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

En 2019, le rapport rendu par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a identifié les EEE comme étant l'une des cinq causes principales de l'érosion de la biodiversité au niveau international.

En Bretagne, le bilan chiffré des EEE réalisé par l'OEB en août 2019 précise que sur 645 espèces non indigènes – qu'elles soient introduites accidentellement, intentionnellement ou arrivées naturellement- 67 sont considérées comme invasives avérées et 53 comme invasives potentielles.

Un exemple de plantes invasives : la jussie rampante et la jussie à grandes fleurs

Supplantant la flore autochtone, les jussies sont des plantes à fleurs qui impactent fortement les milieux aquatiques et humides. Leur prolifération engendre des modifications environnementales qui sont à l'origine de la disparition des espèces indigènes.

En Bretagne, les jussies sont davantage présentes dans le sud-est de la région, notamment dans la vallée de la Vilaine, et aux confins de la Loire.

La Bretagne est une région fortement agricole qui possède un patrimoine naturel riche et varié. Les enjeux environnementaux et agricoles sont nombreux et intimement liés.

La reconquête de la qualité de l'eau concerne l'ensemble du territoire qui est classé en zone vulnérable nitrates. Néanmoins, certains territoires concentrent des enjeux particulièrement forts : les bassins versants en amont des baies touchées par les proliférations d'algues vertes et les masses d'eau en mauvais état vis-à-vis des paramètres nitrates et pesticides.

Certains enjeux biodiversité sont communs à l'ensemble du territoire régional comme la préservation du bocage, des zones humides et des prairies naturelles. D'autres enjeux sont plus localisés et devront être identifiés lors du diagnostic de territoire et des diagnostics d'exploitation afin d'identifier les mesures agro-environnementales qui pourraient contribuer au maintien de cette richesse écologique spécifique.

Les ouvertures de mesures et leur paramétrage à l'échelle des territoires, et les plans de gestion à l'échelle des exploitations voire des parcelles seront adaptés aux enjeux locaux.

4. Sites ressources :

L'agriculture en Bretagne :

- Données agricoles en Bretagne :
<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-resultats-du-recensement-agricole-2020-r668.html>

La qualité de l'eau en Bretagne

- Pesticides :
 - <https://bretagne-environnement.fr/pesticides-cours-eau-bretons-datavisualisation>
 - <https://bretagne-environnement.fr/analyse-pesticides-eaux-brutes-bretagne-article>
- Le schéma directeur d'aménagement de de gestion des eaux (SDAGE) en Loire Bretagne :
[Accueil - Sdage et Sage - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](http://eau-loire-bretagne.fr/accueil-sdage-et-sage-agence-de-l'eau-loire-bretagne)

La biodiversité en Bretagne

- Liste des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (PNA) :
[Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées \(biodiversite.gouv.fr\)](http://biodiversite.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-en-faveur-des-especes-menacees)
- Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou Intercommunale (ABI)
<https://abc.naturefrance.fr/>
- TRAMES : [TRAMES \(geobretagne.fr\)](http://trames.geobretagne.fr)